

Versailles, 7 août 1789.

Monsieur, la séance du mardi au soir, 4 août, est la séance la plus mémorable qui se soit tenue jamais chez aucune nation. Elle caractérise le noble enthousiasme du Français. Elle montre à l'univers entier quelle est sa générosité et les sacrifices dont il est capable, lorsque l'honneur, l'amour du bien, l'héroïsme du patriotisme, le commandent. Mr le Vicomte de Noailles fit une motion, et demanda que les droits de banalité, rentes nobles foncières, droits de minage, exclusifs de chasse, de fuie, colombier, cens, redevances, dîmes, rachats, tous droits qui pèsent sur le peuple, et sont la source des déprédations des justices subalternes, des vexations des officiers, pussent être rachetés à un taux fixé par l'Assemblée Nationale. Le comte Mathieu de Montmorency appuya fortement cette motion. Plusieurs membres de la Haute Noblesse se joignirent à lui. Les ducs d'Aiguillon, du Châtelet, proposèrent que, dès le moment, la Noblesse et le Clergé prononçassent le sacrifice de leurs privilèges pécuniaires. Le président de Saint-Fargeau ajouta qu'ils consentissent à faire rétrograder le sacrifice, pour les six derniers mois de 1789.

Les circonstances malheureuses où se trouvent la Noblesse, l'insurrection générale élevée de toutes parts contre elle, les provinces de Franche-Comté, de Dauphiné, de Bourgogne, d'Alsace, de Normandie, de Limousin, agitées des plus violentes convulsions, et en partie ravagées ; plus de cent cinquante châteaux incendiés ; les titres seigneuriaux recherchés avec une espèce de fureur, et brûlés ; l'impossibilité de s'opposer au torrent de la Révolution, les malheurs qu'entraînerait une résistance même inutile ; la ruine du plus beau royaume de l'Europe, en proie à l'anarchie, à la dévastation ; et, plus que tout cela, cet amour de la patrie inné dans le cœur du Français, amour qui est un devoir impérieux pour la Noblesse, obligée par état, et par honneur, à dévouer ses biens, sa vie même pour le Roi, et pour la Nation, tout nous prescrivait la conduite que nous devons tenir ; il n'y eut qu'un mouvement général. Le Clergé, la Noblesse se levèrent et adoptèrent toutes les motions proposées. Les témoignages les plus flatteurs de reconnaissance furent prodigués. Mais c'était le moment de l'ivresse patriotique.

Différentes motions se succédèrent avec rapidité. L'un demande la justice gratuite ; et les communes se hâtent d'applaudir ; un autre propose la réduction des pensions, gouvernements, charges des gens de la Cour ; elle est reçue avec acclamation. Les curés offrent le sacrifice de leur casuel. Quelques-uns vont même jusqu'à proscrire la pluralité des bénéfices, et remettent ceux qu'ils ont. Les députés de Paris renoncent pour la capitale à ses privilèges ; ceux des villes de Bordeaux, Lyon, Marseille suivent le même exemple ; les députés des provinces privilégiées, la Bretagne, la Bourgogne, le Dauphiné, l'Artois, la Franche-Comté, la Provence, le Languedoc, le Boulonnais, la principauté d'Orange, le Cambrésis, l'Alsace, le pays de Dombes, s'avancent tour à tour au bureau, et prononcent solennellement, au nom de leurs provinces, la renonciation formelle à tous droits, privilèges, exemptions, prérogatives, demandant d'être assimilés aux autres provinces de France. Vous jugez de l'enthousiasme avec lequel ce généreux abandon dut reçu. Je n'essaierai point de vous peindre les transports, la joie ; une foule immense de spectateurs la partageait ; des cris, des « Vive le Roi », des battements de mains !

Cette réunion d'intérêts, cette unité de toute la France à un même but (l'avantage commun de tous) que douze siècles, la même religion, le même langage, l'habitude des mêmes mœurs, n'avaient pu opérer ; que le ministre le plus habile, le plus puissant, n'aurait pu effectuer, après dix années de soins et de travaux, se trouvait tout à coup formée, sanctionnée à jamais.

On propose de frapper une médaille pour transmettre aux races futures l'exemple unique de tout un peuple animé d'un même esprit, formant, pour ainsi dire, un nouveau pacte solide, et, dès cet instant même, acquérant une force irrésistible, et une puissance qui dominera nécessairement les autres puissances. Les provinces prirent ensuite l'engagement de se soutenir mutuellement, si jamais la main du despotisme voulait s'appesantir sur la d'entre elles.

On décréta de chanter, dans l'étendue du royaume, un Te Deum en action de grâces de cet heureux événement. Il fut ajouté que le roi, ce roi si bon, qui, pour l'avantage d'un peuple qui aime, avait remis son autorité entre les mains de la Nation, serait solennellement proclamé, dans la chambre nationale, Louis XVI, Restaurateur de la liberté française.

Voici les principaux détails de cette mémorable séance. Que Messieurs les gentilshommes du Mirabelais et Richelais considèrent que cette facilité donnée aux censitaires, de rembourser les droits féodaux, n'est pas aussi contraire à leurs intérêts qu'ils pourraient le penser au premier aperçu ; que beaucoup de ces droits sont réellement à charge à ceux qui en jouissent ; que la plupart des tenanciers ne seront pas assez dupes pour amortir des cens, rentes solidaires, droits de banalité qui portant sur beaucoup de personnes à la fois, et même sur des communautés entières, pèsent moins sur chacun en particulier, et seraient un emploi peu avantageux de fonds.

L'abandon des privilèges, exemptions, droits, prérogatives des provinces de Bretagne et autre pays d'État, est ce qui pourrait arriver de plus heureux à nos pays d'élection. Jamais, sans cet abandon, on ne fut parvenu à anéantir la gabelle, à modérer les droits d'aide, de contrôle. L'impôt également assis et réparti, la quotité de chaque contribuable, au lieu d'augmenter, diminuera nécessairement. C'est le clergé, ce sont les grands seigneurs qui perdent à cette réforme. Eux seuls possèdent les terre vraiment féodale, dont les droits pèsent sur les peuples.

Il eût été inutile, dangereux même pour vous, de s'opposer au vœu général de la nation. C'eût été vous désigner, vous et vos possessions, pour victimes de la fureur de la multitude ; c'eût été vous exposer à voir incendier vos maisons. Soyez persuadé que notre petite sénéchaussée est, jusqu'à présent, celle qui a éprouvé le moins de troubles et de malheurs ; j'ose dire que j'ai cherché, par tous les moyens de douceur et de prudence, à éviter de vous compromettre. Je conjure donc Messieurs de la Noblesse de ne point blâmer publiquement l'arrêté de l'Assemblée nationale, et de mettre dans leurs discours, une prudence, une circonspection d'où dépend leur tranquillité, et peut-être le salut général du royaume.

J'ajoute un article de mes cahiers que vous aurez la bonté de remettre sous les yeux de Messieurs de la noblesse : nos députés consentiront pour notre ordre à ce que les Etats s'occupent : 1) des moyens d'ouvrir la liquidation et remboursement aux deniers qui sera fixé par l'Assemblée nationale, de tous les droits féodaux qui seront considérés par elle comme contraire à la liberté des citoyens. Vous communiquerez, Monsieur, ce que vous jugerez à propos de mettre, selon vos lumières et de prudence, à Messieurs les gentilshommes du Mirebalais. Je vous prierai d'aller vous-même chez les principaux : MM. de Laistre, de la Haye, de Beufvier, Doussay, Boisguérin, comme les plus intéressés à la chose, et de leur lire ce que je vous mande, sans cependant laisser aucune copie.

Vous devez sentir que, du moment que les Communes veulent quelque chose, il est impossible que ce ne soit pas. Elles ont la plus grande partie du Clergé, quelques membres de la Noblesse ; ajoutez l'influence de Paris, la foule immense de vingt-quatre millions d'hommes, qu'elles travaillent à leur gré. Les alarmes que vous avez eues à Mirebeau ont été donné généralement dans tout le royaume. Il y a un but : on veut armer le peuple, le rassembler, et alors on le mène à ce que l'on désire. Il faut beaucoup de prudence. Il y a une foule de détails dans lequel on ne peut entrer. Ce que vous dites est sage, mais ne se fera point ; je sais même s'il dépend de l'Assemblée de remettre l'ordre. Ne nous jugez point ; nous sommes véritablement à plaindre, dans la dure nécessité de tout souffrir ; et cela pour vos intérêts. Le moindre refus serait un signal. Tâchez de vous rallier aux gens sages de Mirebeau, pour maintenir la paix, surtout dans le moment si important de la récolte. J'écris à Marsai, le sénéchal, au sujet de la suppression des justices seigneuriales ; celle de Mirebeau était dans ce cas. Je ferai mes efforts pour obtenir un siège royal. Madame de Ferrières vous communiquera les « procès-verbaux » de l'Assemblée Nationale ; lisez-les à Messieurs de Mirebeau qui influent le plus sur le peuple ; ils y verront qu'elle recommande la paix. Je soupçonne Dubois, le député de Châtellerault, d'écrire et de contribuer à enflammer les esprits ; car c'est un parti pris de soulever le peuple contre l'Ordre de la Noblesse. Peut-être, à présent qu'ils ont obtenu plus qu'ils ne pouvaient espérer, resteront-ils tranquilles ?

Vous aurez la complaisance de couper la fin de la lettre, et de la brûler. Vous effacerez ce qui est de ce côté-ci, et vous ne leur lirez que la narration jusqu'à ces mots : la liberté des citoyens. Aussitôt que le vote de l'assemblée sera imprimé, je vous l'enverrai.

Madame Ferrières me mande que vous voudriez que je me fisse mettre dans les journaux ; ce serait le moyen de perdre le peu de crédit que j'ai dans les Communes, car, en ce moment, je ne pourrais parler que pour contrarier ce qui se fait, du moins en grande partie ; cela serait inutile. Je me tais ainsi que commencent à le faire M. de Clermont, M. de Sulli, Mounier, et les gens sages. Si je m'aliénais

les Communes, lorsqu'il s'agira des intérêts particuliers de ma sénéchaussée, j'éprouverais des difficultés, ne serait-ce que par esprit de vengeance ; au lieu que ne choquant ouvertement les vues de personnes dans les Etats généraux, je ne trouverai point de contradicteurs dans le bien que je tacherai de procurer à ma province ; ou, si l'on trouve, n'ayant établi aucune prévention générale contre moi, je surmonterai facilement les obstacles, car je n'aurais point d'esprit de parti à combattre. Expliquer cela à ceux qui penseraient que je devrais faire parler de moi, ce qui, à dire vrai, ne serait pas difficile, et si la prudence et l'intérêt de mes commettants ne m'imposaient par la loi de me taire, du moins pour le moment ; car, en vérité, nos orateurs ne sont pas forts. J'excepte MM. de Clermont, Lally Tolendal, Mirabeau et Mounier. Le reste ne met que des bouts les uns au bout des autres, et souvent avec le style le plus plat et le plus incorrect ; mais ils flattent la multitude. Cependant beaucoup de personnes, même parmi les Communes, commence à s'en lasser.

Messieurs les ministres sont venus aujourd'hui à l'Assemblée nationale, et, après un discours de M. l'archevêque de Bordeaux, nouveau Garde des Sceaux, et de M. Necker, ont demandé un emprunt de trente millions ; l'affaire est renvoyée à un comité, et passera, par la nécessité des circonstances.

*Lettre du marquis de Ferrières, député de la noblesse de Saumur, à son ami le chevalier de Rabreuil.*